

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2019

Présents : MM RAVEL Jean-Paul, LATOUR Agnès, DURRIS Roland, DURRIS Jean, NOUVET Christine, GAUMOND Marie-Thérèse, ROCHE Alexandre, FAYARD Liliane, BERGEAT Lionel et GEORGES Pierre-Eric

Absents excusés : NARDINI Philippe, PALMIER David et LAURENT Florence
Secrétaire de séance : NOUVET Christine

Approbation du compte rendu :

Le compte rendu n'appelant aucune autre observation est approuvé à l'unanimité.

Démission du délégué suppléant au SIEL :

Monsieur Philippe BARRY a envoyé sa démission par mail en Mairie le 09 janvier 2019. Après un tour de table, Pierre Eric Georges se propose de le remplacer. L'assemblée est d'accord à l'unanimité.

Devis curage de fossés pour 2019 :

Lionel BERGEAT présente le devis transmis par Loire Forez agglomération estimé dans le cadre des accords à bons de commande signés avec l'entreprise Carrières Vial. Ce devis s'élève à 3 396.07 € HT pour 1780 ml de fossé à Valezy les Sagnes le Clos. Il est approuvé à l'unanimité.

Devis diagnostic amiante sur route de Travorche

Lionel BERGEAT présente le devis établi par AC Environnement pour rechercher l'existence d'amiante avant de réaliser les travaux d'enrobé sur la route de Travorche. Ce devis s'élève à 326 € HT. L'assemblée approuve ce devis à l'unanimité.

Miroir route des Pèges

Monsieur Michel CELLIER avait demandé le remplacement du miroir situé route du Jubilé en face de l'impasse du petit bois. Nous avons pris attache auprès des services de Loire Forez agglomération et il s'avère que nous ne pouvons le remplacer puisque la législation interdit strictement la pose de miroir hors agglomération. Alexandre ROCHE demande s'il est possible de trouver une autre solution. Monsieur le Maire répond que l'arrêté municipal limitant la vitesse sur ce tronçon à 50 km/h devrait permettre de sécuriser ce croisement.

Un courrier d'information sera envoyé aux habitants de l'impasse du petit bois et à Monsieur CELLIER initiateur de la demande.

Demande de planter un ou deux buis à côté de l'église

Une demande a été faite en Mairie pour demander la plantation d'un ou deux buis près de l'église. L'assemblée est d'accord à l'unanimité.

Comment anticiper le printemps et l'été avec le personnel communal (fin du CDD de Sylvie Levis au 6/4/2019, congé de Thierry Derory)

Monsieur le Maire explique que Madame Sylvie Levis est toujours en arrêt et que son remplacement est assumé par du personnel de chez Main d'œuvre à Disposition. Le Conseil Municipal souhaite continuer avec ce service qui donne satisfaction. Le coût horaire chargé est de 18€ de l'heure pour la collectivité.

Monsieur le Maire rappelle que Thierry DERORY est seul en qualité d'agent d'entretien depuis le 1^{er} novembre 2018. Monsieur le Maire interroge l'assemblée sur le fait de l'organisation à prévoir face à la charge de travail qui va arriver au printemps et durant tout l'été. Monsieur le Maire propose déjà de réduire la plantation des fleurs afin de réduire le nombre d'heures d'arrosage. L'assemblée approuve à l'unanimité et décide d'enlever certains bacs à fleurs. Concernant la tonte du terrain de foot, l'assemblée propose de demander un devis au CAT de Bussy-Albieux. Pendant les vacances de Thierry DERORY, l'assemblée propose de recourir aussi aux services du CAT pour l'arrosage.

Adhésion au service commun des secrétaires de mairie

Monsieur le Maire présente le service commun des secrétaires de mairie qui existe au sein de Loire Forez agglomération depuis quelques années. Adhérer à ce service permet à la commune de bénéficier d'un service de remplacement en cas d'absence de notre secrétaire (1/2 journée par semaine pendant les vacances avec une permanence téléphonique quotidienne pour le Maire et ses adjoints et un remplacement sur un faible volume horaire les 14 premiers jours puis un remplacement régulier au bout de 15 jours d'arrêt maladie). Une astreinte est assurée par le service aux heures de bureau. Les secrétaires bénéficient de formation au sein de LFa et ont un accès privilégié aux différents services de la structure. Le principe est que la commune signe une convention avec LFa et transfère sa secrétaire de mairie de plein droit à LFa. Cette convention est conclue pour une durée indéterminée et pourra être dénoncée par chacune des parties 6 mois avant l'entrée en vigueur de la résiliation. La commune remboursera à LFa, les charges du service commun sur la base d'un coût horaire d'agents de catégorie A. La commune réalisera une économie de plus de 3 000 € sur une année pleine. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au service commun des secrétaires de mairie.

Proposition d'achat d'un nettoyeur haute pression

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune n'a plus de nettoyeur haute pression et qu'il faut en acheter un nouveau pour permettre notamment le nettoyage impératif de la saleuse et de la tondeuse. Il est proposé un devis d'un nettoyeur pro de marque Stihl établi par la nouvelle entreprise installée sur la commune Albrieux Motoculture qui s'élève à 729 € TTC. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce devis et charge Monsieur le Maire de l'achat.

Proposition de rehausser le mur le long du terrain de boules

Monsieur le Maire rappelle la précédente décision du conseil d'arracher la haie entre le nouveau parking et le mur du terrain de boules. C'est chose faite, Thierry DERORY a procédé à l'arrachage avec le godet du tracteur jeudi matin. Monsieur le Maire propose de rehausser ce mur avec quatre ou cinq rangs de moellons. Monsieur le Maire propose le devis établi par Sagra Boen qui s'élève à 534.25 € HT pour 305 moellons et 180 tuiles couvre mur. Monsieur le Maire propose d'organiser une corvée avec les élus et toutes les bonnes volontés de la commune pour édifier ce mur. L'assemblée approuve l'idée à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de son organisation.

Local pour le cabinet infirmier

Le dossier a évolué dans le sens où le cabinet vétérinaire nous a confirmé qu'il ne s'installerait pas à Trelins mais à Montverdun. Nous devons à nouveau réfléchir sur le projet du cabinet seul.

Compte rendu du conseil communautaire du 5 février et de la réunion de secteur du 4 février (pacte de solidarité, marché de collecte des déchets,...)

Monsieur le Maire explique que des différents se sont révélés concernant l'étude lancée pour le transfert de la compétence Eau au 1^{er} janvier 2020. Certains élus pensent que l'Etat va peut être faire marche arrière et ne pas rendre obligatoire ce transfert au 1^{er} janvier 2020 et qu'il n'y a donc pas lieu d'engager la totalité de cette étude.

Un nouveau prestataire intervient pour la collecte des déchets. Il est repéré quelques dysfonctionnements mais ceux-ci sont traités dès le lendemain par l'entreprise.

Roland DURRIS et Liliane FAYARD font le compte rendu de la dernière réunion de secteur où les élus ont échangé sur le pacte de solidarité entre Loire Forez agglomération et ses communes, adopté à l'unanimité par le Conseil Communautaire du 11 décembre 2018.

Il s'agit de mettre en œuvre des mesures fonctionnelles, financières et fiscales qui permettront de maintenir une bonne capacité d'investissement sur le territoire, d'optimiser les ressources

Convention de transport service fourrière animale

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par Monsieur DAVIM, gérant de la Pension Animale et Fourrière « Domaine des Mûriers » située à Saint-Etienne-le-Molard. Celle-ci notifie le mode de fonctionnement de la fourrière et les coûts financiers du service et leurs imputations. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention.

Convention de transfert en pleine propriété à Loire Forez agglomération des immobilisations nécessaires à l'exécution de la compétence assainissement collectif

Compte tenu du transfert de la compétence assainissement de la commune à Loire Forez agglomération, il convient de finaliser ce transfert par celui des immobilisations en pleine propriété. Monsieur le Maire explique que la commune transfère l'actif pour 785 246.90 €. Le transfert du résultat de clôture de l'exercice 2017 s'élève à un excédent global de 48 784.35€. Le transfert des biens cadastrés s'élève à 3 249.46€.

Proposition du CDG42 d'adhérer à un contrat groupe d'assurance couvrant les obligations statutaires des personnels

Monsieur le Maire présente les deux conventions proposées par le Centre de Gestion de la Loire. D'une part, le CDG42 propose aux petites collectivités de participer à la mise en concurrence des assureurs dans le cadre du contrat groupe ouvert couvrant les obligations statutaires des agents. La commune charge le CDG de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer.

D'autre part, le CDG propose de mener la procédure de mise en concurrence et conclure une convention de participation pour le risque « santé » et/ou pour le risque « prévoyance ». De la même façon cette participation à la consultation n'engage pas la commune à adhérer.

Actuellement la commune adhère à Cigac pour couvrir les obligations statutaires et les agents à la MNT pour la prévoyance. Le Conseil Municipal décide de participer aux consultations proposées par le CDG42.

Résolution générale du 101^{ème} congrès des maires

Monsieur le Maire présente la résolution générale du 101^{ème} congrès de l'Association des Maires de France. Celle-ci demande l'ouverture rapide de négociations avec le gouvernement, prioritairement sur les ressources des collectivités et l'égalité d'accès aux services publics notamment sur les territoires ruraux et ultramarins. Le Conseil Municipal approuve cette résolution.

Avenir de l'EHPAD de Montbrison

Monsieur le Maire donne lecture du communiqué de presse de Julien Borowczyk, Député qui sollicite les conseils municipaux des villes de Montbrison et Feurs ainsi que ceux du territoire Montbrisonnais pour manifester une volonté de mener une réflexion afin de trouver des solutions pour éviter le déplacement de l'EHPAD de Montbrison et d'en confier sa gestion à un opérateur privé. Le conseil municipal ne souhaite pas prendre de position sur ce sujet inconnu.

Questions diverses :

Monsieur le Maire propose d'ouvrir à la population le groupe de travail pour la préparation du budget. L'assemblée approuve cette démarche à l'unanimité et demande une inscription en mairie afin de limiter le nombre de participants hors conseil à 10 personnes.

Branchement maison Berchaud et Afonso route de Goutelas :

Roland DURRIS explique que la commune peut échapper à l'installation des 5 poteaux sur la route du pont rompu à l'entrée du village de la maison Barret à la maison Palmier par une autre solution technique. La commune va devoir réaliser une tranchée afin de permettre le raccordement des maisons Berchaud et Afonso. Un devis va être sollicité.

Programme Local de l'Habitat : Loire Forez nous transmetts pour consultation après 1^{er} arrêt du PLH à 88 communes. Concernant la commune de Trelins, le rythme de production de logements sur 2019-2025 s'élève à 16 logements dont 3 sortis de vacance. Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce PLH.

L'entreprise Gravier va refaire la peinture de la porte entre la grande salle et le hall à la salle des fêtes. Cette rénovation est prise en charge par les locataires responsables des dégradations. Monsieur le Maire propose d'en profiter pour faire refaire le recto de la porte entre la grande salle et la petite salle et les deux faces de la porte du local des chaises. Cette proposition permettrait de changer la couleur rose afin d'unifier les teintes de la grande salle. L'assemblée est d'accord sur le principe et propose de les peindre en gris.

Alexandre Roche interroge Monsieur le Maire sur une rumeur selon laquelle il y aurait un rapprochement avec la commune de Marcoux en vue d'un éventuel RPI. Jean Paul RAVEL dément totalement cette rumeur.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à minuit.

Trelins, le 20 février 2019.

Jean Paul RAVEL, Maire,

